



**MINISTÈRE
DE L'ÉDUCATION
NATIONALE,
DE L'ENSEIGNEMENT
SUPÉRIEUR
ET DE LA RECHERCHE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Concours externe BAC + 3 du CAPES

Cafep-Capes

Section Sciences Economiques et Sociales

- 1) Exemple de sujet pour la première épreuve d'admission
- 2) Extrait de l'arrêté du 17 avril 2025

Les épreuves des concours externes du Capes et du Cafep-Capes BAC +3 sont déterminées dans [l'arrêté du 17 avril 2025 fixant les modalités d'organisation du concours externe du certificat d'aptitude au professorat de l'enseignement du second degré](#), publié au Journal Officiel du 19 avril 2025, qui fixe les modalités d'organisation du concours et décrit le schéma des épreuves.

CAPES BAC + 3
Sujet 0 / Première épreuve d'admission

→ **Domaine majeur** : science économique.

Question : *Montrer qu'une politique de dépenses publiques peut avoir des effets contradictoires sur l'activité.*

Document 1

Lorsque l'État achète pour dix milliards d'euros de nouvelles centrales nucléaires à une entreprise que nous appellerons Nucléon, cette dépense a de nombreuses répercussions. L'impact immédiat de la demande supplémentaire de l'État est d'augmenter le niveau d'emploi ainsi que les profits de Nucléon. En retour, la compagnie doit acheter des matières premières auprès d'autres fournisseurs et ceux-ci enregistrent donc aussi une augmentation de commandes. Comme les travailleurs et les actionnaires de l'entreprise constatent que leurs revenus augmentent, ils réagissent à cette hausse en augmentant leurs propres dépenses de consommation de biens. Par conséquent, les dépenses de l'État qui s'adressent initialement à Nucléon augmentent la demande de biens et services de nombreuses autres firmes dans l'économie. Comme chaque euro dépensé par l'État peut augmenter la demande agrégée de biens et services de plus d'un euro, les dépenses de l'État ont un effet multiplicateur sur la demande agrégée.

Cet effet multiplicateur ne cesse pas là. Lorsque les consommateurs augmentent leurs dépenses, les firmes qui produisent les biens de consommation qui sont demandés vont employer plus de travailleurs et réaliser des profits plus importants. Cette hausse des salaires et des profits stimule une fois de plus les dépenses de consommation et le mécanisme se poursuit encore et encore. Ainsi, il existe une relation positive entre la demande et le revenu puisqu'une demande plus importante engendre une hausse du revenu qui à son tour provoque une hausse de la demande. Lorsque tous ces effets sont additionnés, l'impact total sur la quantité demandée de biens et services peut être plus important que la demande initiale impulsée par la hausse de la dépense de l'État.

[...]

Alors qu'une augmentation des dépenses de l'État stimule la demande agrégée de biens et services, elle engendre également une hausse du taux d'intérêt et nous savons qu'un taux d'intérêt plus élevé réduit les dépenses d'investissement et affecte négativement la demande agrégée. La réduction de la demande agrégée qui résulte d'une hausse du taux d'intérêt suite à une expansion des dépenses de l'État est appelée effet d'éviction. [...]

Ainsi, alors que l'augmentation des dépenses de l'État accroît la demande de biens et services, elle peut également évincer l'investissement.

[...]

Pour résumer : lorsque l'État augmente ses dépenses de 10 milliards, la demande agrégée de biens et services peut augmenter de plus ou de moins de 10 milliards selon que l'effet multiplicateur l'emporte ou pas sur l'effet d'éviction.

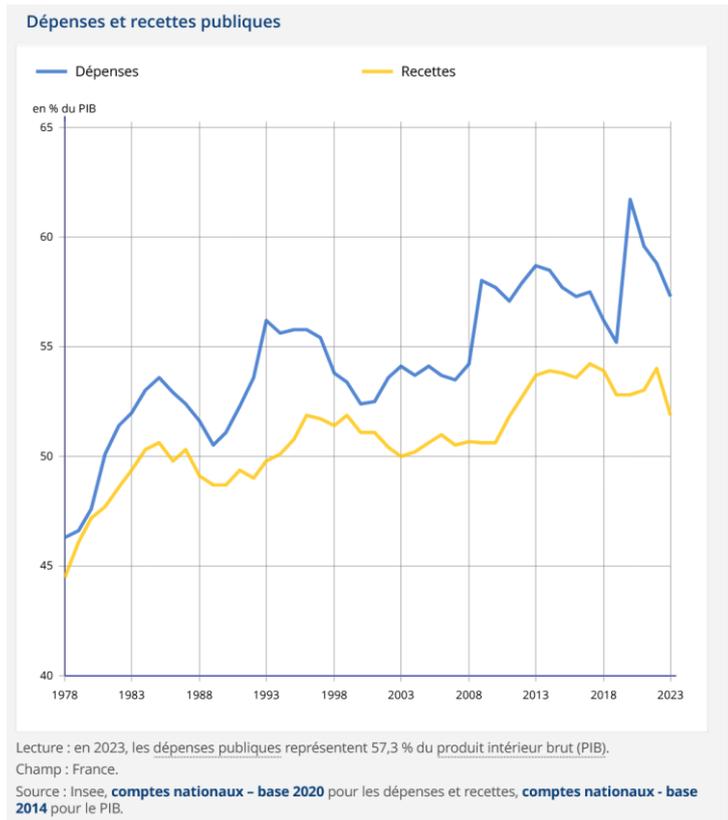
[...]

Outre le niveau de ces dépenses, un autre élément important de la politique budgétaire dont dispose l'État est le niveau d'imposition. Lorsque l'État réduit l'imposition sur les revenus des personnes physiques (l'impôt sur le revenu pour faire court), il accroît le revenu disponible des ménages. Les ménages épargneront une partie de ce revenu additionnel, mais ils en dépenseront également une partie sous forme d'achat de biens et services supplémentaires. [...]

L'amplitude du déplacement de la demande agrégée résultant d'une modification du niveau d'imposition est également fonction du multiplicateur et de l'effet d'éviction.

Source : N. G. Mankiw, M. P. Taylor, *Principes de l'économie*, de boeck supérieur, 2019.

Document 2



→ Domaine majeur : sociologie et science politique

Question : *Montrer comment la diversité des configurations familiales modifie les conditions de la socialisation des enfants et des adolescents.*

Document 1

En 2020, 8 millions de familles hébergent au moins un enfant mineur. 66 % des familles sont « traditionnelles » (soit 5,3 millions de familles où tous les enfants résidant dans le logement sont ceux du couple), 25 % sont monoparentales (soit 2,0 millions de familles où les enfants résident avec un seul parent, sans conjoint cohabitant) et 9 % sont recomposées (soit 717 000 familles où il y a dans le logement un couple et au moins un enfant né avant l'union). Entre 2011 et 2020, la part des familles « traditionnelles » diminue (– 3 points), alors que celle des familles monoparentales croît (+ 3 points). La part des familles recomposées reste stable.

[...]

Pour 66 % des enfants des familles « traditionnelles », leur famille est propriétaire du logement. C'est nettement plus que pour les enfants des familles recomposées (50 %) et surtout que pour ceux vivant en familles monoparentales (29 %). Ces derniers vivent plus fréquemment que les autres dans un logement social (37 %).

14 % des enfants mineurs vivent dans un logement surpeuplé. C'est 22 % pour les enfants de famille nombreuse, avec trois enfants ou plus à la maison. Bien qu'elles résident avec moins d'enfants que les familles recomposées, les familles monoparentales vivent plus fréquemment dans un logement surpeuplé. En effet, cette situation concerne 24 % des enfants des familles monoparentales, 16 % des enfants des familles recomposées et 10 % de ceux des familles « traditionnelles ». Le surpeuplement plus marqué des familles monoparentales peut s'expliquer en partie par le fait qu'elles vivent souvent dans des grandes villes ou leurs banlieues [Algava *et al.*, 2020], où les logements sont plus petits. Les familles recomposées sont les plus grandes en moyenne, mais leur surpeuplement reste limité car elles habitent plus fréquemment dans des zones moins densément peuplées, offrant des logements plus grands. [...]

En 2018, 41 % des enfants mineurs vivant en famille monoparentale vivent au-dessous du seuil de pauvreté monétaire et sont donc pauvres, contre 21 % de l'ensemble des enfants. Dans un tiers des familles monoparentales, le parent avec lequel ils résident la plupart du temps n'a pas d'emploi. Leur situation est alors plus précaire : 77 % des enfants sont pauvres, contre 23 % quand le parent est en emploi. [...]

Les enfants des familles nombreuses sont également plus souvent pauvres que les autres, surtout s'il y a quatre enfants ou plus à la maison : 43 % sont pauvres, contre 24 % dans les familles de trois enfants et 16 % pour celles d'un ou deux enfants. Le taux d'emploi nettement moins élevé pour les mères de familles nombreuses peut expliquer ce constat : la part des femmes au foyer, retirées du marché du travail tout au moins momentanément, est plus élevée, surtout parmi les mères de quatre enfants ou plus. Ces dernières sont par ailleurs plus confrontées au chômage.

Source : Insee Focus, no 249, septembre 2021.

Document 2

Situation des parents vis-à-vis de l'emploi selon le nombre d'enfants, en 2020

	Niveau de vie moyen (en euros par an)	Taux de pauvreté (en %)
Ensemble des parents en couple	23 900	15,6
Deux parents en emploi	27 200	4,7
Un seul parent en emploi	18 400	30,0
Deux parents sans emploi	12 000	71,2
Famille "traditionnelle"	24 200	15,4
Deux parents en emploi	27 600	4,7
Un seul parent en emploi	18 600	29,6
Deux parents sans emploi	11 700	71,0
Famille recomposée	21 600	16,6
Deux adultes en emploi	24 500	4,1
Un seul adulte en emploi	17 100	32,0
Deux adultes sans emploi	13 800	72,7
Famille monoparentale	15 800	40,5
Parent en emploi	17 800	22,7
Parent sans emploi	11 400	77,4
Ensemble	22 200	20,7

Lecture : les enfants mineurs vivant avec un couple dont les deux membres sont en emploi ont un niveau de vie moyen de 27 200 euros en 2018 ; 4,7 % d'entre eux sont pauvres.

Champ : France métropolitaine, enfants de moins de 18 ans vivant dans un ménage dont le revenu déclaré au fisc est positif ou nul et dont la personne de référence n'est pas étudiante.

Sources : Insee, DGFiP, Cnaf, Cnav, CCMSA, enquête Revenus fiscaux et sociaux 2018.

CAPES BAC + 3

Réglementation de la première épreuve d'admission

Extrait de l'annexe de l'arrêté du 17 avril 2025 fixant les modalités d'organisation du concours externe du certificat d'aptitude au professorat de l'enseignement du second degré, publié au Journal Officiel du 19 avril 2025

B. - Epreuves d'admission

1° Première épreuve d'admission.

L'épreuve consiste en un exposé disciplinaire suivi d'un échange avec le jury. L'épreuve est composée de deux parties.

La première partie de l'épreuve porte sur le domaine majeur.

L'exposé vise à répondre à une question d'ordre général en s'appuyant sur deux documents (un texte et un document statistique). Cet exposé donne lieu à un échange permettant au jury de faire préciser ou d'approfondir les points qu'il juge utiles à la suite de l'exposé.

Dans la seconde partie de l'épreuve, le candidat répond, sans préparation, à une ou plusieurs questions portant sur les concepts, outils, méthodes et analyses du domaine mineur. Le jury apprécie la capacité du candidat à s'exprimer clairement à l'oral, à construire un raisonnement et à interagir avec le jury.

Durée de la préparation : deux heures.

Durée totale de l'épreuve : une heure (première partie : exposé : vingt minutes ; échange : vingt minutes ; seconde partie : vingt minutes).

Coefficient 5.

L'épreuve est notée sur 20.

La première partie compte pour 14 points, la seconde pour 6 points. La note globale de 0 est éliminatoire ;